

Bordeaux, le 30 mars 2024.

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE 2024 DE LA CCEBA Buzet sur Baise le 26 mars 2024



Président de séance : René GAMBART, vice-président pour Le Lot et Garonne.

Secrétaires de séance : Daniel ALAMARGOT, Jean-Marc DIVINA.

DEFINITION DU QUORUM :

Département	Adhérents à jour	Présents	Pouvoirs	Total
Gironde	56	27	19	46
Dordogne	28	14	9	23
Lot et Garonne	20	17	3	20
Total	104	58	31	89

Participants aux votes : 89

Quorum de : 86 %

Les inscriptions pour cette Assemblée Générale et les pouvoir de vote de ceux qui ne pouvaient participer ont été recueillis sur tableau collaboratif Framacalc :

<https://lite.framacalc.org/e6sw1az8at-a67u>

Résolution n° 1 : Validation du compte rendu de l'assemblée Générale du 22 mars 2023

Contre : 0

Abstention : 0

Compte rendu validé.

1-Rapport Moral de l'année 2023 (par le président Christian Vignacq)

Bienvenue, chères consœurs et chers confrères à cette AG de 2024. Merci aussi pour votre participation, à cette assemblée annuelle de notre Cie, validant l'exercice 2023 de notre association.

Je vous propose ma tâche institutionnelle de présentation du :

Rapport moral de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs Bordeaux- Aquitaine, pour l'exercice 2023

J'entamerai ce « Rapport » par la mise en avant de la toujours très forte implication des bénévoles de notre association, sans qui :

- La « Lettre de la Cie » et ses 6 numéros publiés au cours de l'année, ne verrait pas le jour (ce lien avec les adhérents est une référence au niveau de la fédération !) ;
- Un programme de formation répondant au plus près de vos attentes et impliquant un fort investissement humain (avec formations en « ateliers »), ne serait pas celui proposé ;
- La gestion de notre trésorerie et demande de financement ne nous permettrait pas d'atteindre la qualité obtenue pour nos journées.

La Cie n'existe que par ce bénévolat, et je soulignerai qu'adhérer c'est aussi « participer » avant de « consommer »...

Et « participer » ce n'est pas uniquement réservé aux membres du CA, c'est aussi à tous de proposer un article à l'équipe rédactionnelle de la « Lettre de la Cie » ; informer sur un « retour d'expérience » intéressant à partager ; alerter sur une procédure originale à laquelle vous avez participé, et bien d'autres « échanges » pouvant profiter à notre « communauté » !

Je ne développerai pas ce volet, je le laisse à l'équipe de formation, qui s'est renouvelée au cours de cette année (et qui cherche toujours des bénévoles). Toujours sur le sujet de « partage » je rappellerai simplement le programme conduit en 2023, pour lequel nous avons obtenu de la DREAL NA un financement en 2023 de 6000 euros :

- La formation des « nouveaux commissaires enquêteurs » des TA de Pau et Bordeaux au TA Bordeaux ;
- La Loi « accélération des ENR » et incidences sur les enquêtes publiques ;
- Actualité sur l'urbanisme : PLUi et ZAN, complété par le Règlement Local de Publicité ;
- Les 3 Ateliers départementaux sur la : « Synthèse des observations et rédaction des conclusions ». Formule bien appréciée par tous les participants.

Des journées conduites uniquement en « présentiel », avec une toujours forte participation à nos travaux ! Au total près de 300 Journées de formation produites.

Je tiens à renouveler, en votre nom, nos remerciements au Comité de rédaction et les nombreux consœurs et confrères contributeurs, nous faisant partager leurs réflexions et expériences. Pilotée par Patrice ADER, la « Lettre de la Cie » représente un vecteur exceptionnel de la CCEBA. Ce lien régulier avec les adhérents est toujours apprécié et a suscité l'intérêt de la CNCE et de nos compagnies voisines lors de notre dernière réunion interrégionale « Sud » des Présidents de Compagnies voisines ! Encore bravo et merci à tous ! Et venez y participer !

La « vie de l'association » a été assurée par le plein dévouement du Bureau et l'investissement des membres du Conseil d'Administration. Remerciements à tous ces bénévoles, de vous donner de leur temps pour le bon fonctionnement de la CCEBA ...

La Présidente du TA de Bordeaux, Mme MARILLER, assidue aux Commissions d'Aptitude a témoigné de son intérêt pour nos missions et nos profils. Elle a quitté la présidence du TA de BX pour rejoindre Lyon, en cette fin d'année 2023. Nous avons déjà rencontré son successeur le Président CORNEVAUX (et participé à la journée de formation des nouveaux CE à Pau en sa compagnie).

Effectifs 2023 et projection 2024 : L'exercice 2023 présentait un effectif stable de 113 CE sur les 3 listes départementales du TA de Bordeaux. La nouvelle liste 2024 confirme cette stabilité avec l'arrivée de 9 « nouveaux » qui sont les bienvenus en notre Cie ...

À signaler que nos consœurs sont au nombre de 25, soit 24 % de l'effectif ! Un record au niveau national moins de 20%) !

Ce bilan rapporté, je vous souhaite un bon exercice 2024 et une bonne journée, « en notre compagnie » !

Les deux tableaux ci-dessous permettent d'imager le rapport moral

*Bilan des activités des commissaires enquêteurs en 2023
Désignations par le Tribunal Administratif*

Objet de la désignation CODE	GIRONDE	DORDOGNE	LOT & GARONNE	TOTAUX
URBANISME & AMENAGEMENT (1)	41	9	11	61
INSTALLATIONS CLASSEES (2)	6	12	16	34
LOI SUR L'EAU (3)	11	4	2	17
EXPROPRIATION (4)	9	1	4	14
PLANS DE PREVENTIONS (5)	2	0	1	3
DIVERS (6)	2	0	0	2
TOTAUX	71	26	34	131

Recensement des Enquêtes de Voirie pour l'année 2023

RECENSEMENT DES ENQUÊTES DE VOIRIE pour l'année 2023					
Désignations par le maire entre 1er janvier et le 31 décembre 2023 (Article R134-17 du CRPA)					
renseigner ce tableau sur ordinateur, ou sur mobile si vous savez faire (le secrétariat peut vous aider)		Voirie rurale Aliénation et autre	Voirie communale Déclassement	Voirie privée Transfert dans la voirie communale	RECENSEMENT DES ENQUÊTES DE VOIRIE DE L'ANNÉE 2023 (Fiche 45 du Guide de l'enquête publique et Hors série n° 2 de la CHCE)
Noms	Prénoms	Article L151-10 du Code Rural	Art L141-3 du Code de la voirie routière	Article L318-3 du Code de l'urbanisme	Observations éventuelles
	Totaux 2021	38	14	2	54 pour l'année 2021
	Totaux 2022	60	8	13	81 pour 2022 mais tous les CE n'ont pas répondu.
	Totaux 2023 - Report bas de page	52	10	6	68 pour l'année 2023 mais tous les CE n'ont pas répondu

Ceux qui n'auraient pas renseigné ce tableau, peuvent encore le faire

<https://lite.framacalc.org/npnysdj2v1-a6a9>

2 - Rapport Financier 2023

Dépenses		Recettes	
Achats	618	Subvention DREAL NA	6 000
Services extérieurs Loc, frais colloques	4 600		
Autres services extérieurs	831		
Total	6 049		6 000
Contributions volontaires	42 800	Contributions volontaires	42 800
TOTAL	48 849		48 800

Rapport des vérificateurs aux comptes :

Par Philippe CALAND et Pierre BASEILHAC.

Présentation du rapport par Pierre Baseilhac.

À l'Assemblée Générale du 22 Mars 2023 tenue à Pessac, vous avez désigné à l'unanimité Philippe CALAND et Pierre BASEILHAC en qualité de vérificateurs aux comptes. Philippe n'étant pas disponible aujourd'hui, j'ai donc l'honneur de vous présenter notre rapport.

En 2023 l'effectif total du groupe était de 113 actifs ⁽¹⁰⁹⁾ et un honoraire ⁽²⁾, soit 3 de plus qu'en 2022, avec la répartition suivante :

Dordogne: 32 ⁽³⁰⁾; Gironde: 60 ⁽⁵⁷⁾; Lot et Garonne: 21 ⁽²²⁾.

Compte tenu du nombre d'opérations traitées, une centaine, nous avons procédé à la vérification, de façon aléatoire, en examinant deux dizaines de pièces comptables. Nous avons constaté que le registre d'écritures était parfaitement tenu et bien ordonnancé. Aucune erreur n'a été relevée. La subvention de la DREAL de 6000 € a été répartie sur les trois journées de formation (Bergerac, Marmande et Bordeaux). Grâce à la gestion pertinente du Trésorier, la ventilation des dépenses réparties sur plusieurs chapitres permet de "consommer " la totalité de la subvention, en la justifiant.

Cette année le compte bancaire géré par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique (BPAC) n'a pas fait l'objet de piratages. Il n'y a donc pas lieu de changer de banque.

En 2023, la situation financière (avec le livret A et les parts sociales) étant très positive, nous proposons, comme l'année précédente qu'une participation de la Compagnie aux repas des journées de formation soit offerte aux adhérentes et aux adhérents.

En conclusion, nous soulignons la qualité du travail, la rigueur du suivi des dépenses et recettes et la bonne tenue des écritures, en conséquence, nous soussignés vérificateurs aux comptes, proposons aux adhérentes et aux adhérents de donner leur quitus pour la gestion des comptes de l'exercice 2023 à Pierre THIERCEAULT, Trésorier de la Compagnie.

Pierre BASEILHAC et Philippe CALAND.

Prévisionnel 2024

Charges	Prévision	Produits	Prévision
60-Achats	900	70-Ventes	4 500
61 – Services	9 900	74 – Subvention	6 000
62 – Autres services	1 720	75 – Adhésions	8 080
65 - CNCE	6 300	76 – Revenus financiers	300
66 - Banque	60		
Charges	18 880	Produits	18 880
Contributions volontaires	44 800	Contributions volontaires	44 800
Total Charges	63 680	Total Produits	63 680

Résolution n° 2 : Validation du compte rendu financier 2023

Contre : 0

Abstention : 1

3 - Bilan de la formation 2023

Dates et lieux	11/04/2023 formation des nouveaux à Bordeaux	22/03/2023 à Pessac Assemblée Générale - Comportement du CE	16 juin 2023 à Marmande les énergies renouvelables	10 octobre 2023 à Bergerac PLUi et Règlements locaux de publicité	17 - 22 - 27 novembre Formation en atelier - rédaction des conclusions	Total
Effectif théorique	14	111	111	111	111	458
Dordogne	5	16	15	17	19	72
Gironde	7	35	29	30	46	147
Lot et Garonne	2	10	16	13	19	60
Nombre CE présents	14	61	60	60	84	279
Pourcentage	100%	55%	54%	54%	76%	61%

Le bilan de la formation a été présenté par Georges ROUSSEAU

4 - Renouvellement du Conseil d'Administration :

Cinq membres du conseil d'administration de la Cceba arrivent au terme de leur mandat :

Nom et prénom	Dép	Vote pour	Votre contre	Abstention	Réélu ou non
Patrice ADER	33	88	0	1	Réélu
Sylvain BARET	33	88	0	1	Réélu
Patrick PAULIN	24	88	0	1	Réélu
Georgette PÉJOUX	33	88	0	1	Réélu
Joseph PICO	33	Ne se représentait pas			

Un poste au conseil d'administration est donc à pourvoir en Gironde

Un poste est ouvert en Lot et Garonne pour un élu en informatique

Sont candidats :

Nom et prénom	Dép.	Vote pour	Votre contre	Abstention	Réélu ou non
Hervé REDONDO	33	88	0	1	Élu
Michel BOUCHARD	47	88	0	1	Élu

Les nouveaux candidats ont fait parvenir leur profession de foi au secrétariat.

De nouvelles candidatures pouvaient s'exprimer jusqu'au jour de l'assemblée. Il n'y en a pas eu.

Ont été également soumis au vote de l'assemblée la désignation de deux vérificateurs aux comptes. Actuellement les vérificateurs sont Philippe CALAND et Pierre BASEILHAC qui souhaitent continuer.

Lors du vote, Philippe CALAND et Pierre BASEILHAC ont été reconduits à l'unanimité des voix.

- Pour prendre part aux votes, lors de l'assemblée générale, les commissaires enquêteurs devaient être adhérent à la CCEBA et "à jour" de leur cotisation pour l'année en cours.
- En cas d'absence, "POUVOIR" pouvait être donné à un autre commissaire enquêteur remplissant les conditions pour voter et **présent à Buzet sur Baise**. Voir tableau collaboratif <https://lite.framacalc.org/e6sw1az8at-a67u> sur lequel un pouvoir pouvait être donné.
- Ce tableau a été sauvegardé au format Excel.
- Chaque membre ne pouvait recevoir plus de 3 pouvoirs.

✓ **Rappel des documents mis à la lecture avant l'assemblée générale :**

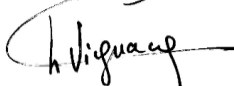
- Le règlement intérieur de la Cceba en date 27 avril 2021 <https://cceba.cnce.fr/documentation/telecharger/6736>
 - Le CR de l'A.G du 22 mars 2023 <https://cceba.cnce.fr/documentation/telecharger/7842>
- Ces documents sont en ligne sur le site de la compagnie, en pages réservées aux adhérents.

Clôture de l'Assemblée Générale :

Le président tient à remercier les membres du Conseil d'Administration pour leur travail bénévole au profit de la compagnie, mais aussi tous les participants à cette importante journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 00.

Christian VIGNACQ, Président de la CCEBA



Voici la présentation d'origine du Framacalc <https://lite.framacalc.org/e6sw1az8at-a67u>

L'après midi 3 thèmes : REX sur le recensement des chemins ruraux - Evolutions de l'enquête (devenue CONSULTATION DU PUBLIC Loi du 23 octobre 2023 sur l'industrie verte) - Rappel des documents à fournir au TA en fin d'enquête et rédaction de l'Etat d'indemnisation au format Excel						
S'il ne vous est pas possible d'être parmi nous, vous pouvez donner POUVOIR à un commissaire enquêteur participant à cette journée						
Nota : vous pouvez revenir sur ce tableau à tout moment pour modifier éventuellement vos choix jusqu'au dernier moment.						
renseigner ce tableau sur ordinateur, ou sur mobile si vous savez faire (le secrétariat peut vous aider)	Indiquer "1" dans la case de votre choix ou vos choix	Je ne peux participer alors je donne POUVOIR à un CE adhérent à la Cceba et "présent" à l'AG		le repas de midi sera pris au restaurant Le Vigneron, 20 Bd de la République, 47160 Buzet sur Baise		
	Je participe à l'A.G	Je ne participe pas	Je participe au repas	paiement repas	Un CE peut recevoir au maximum 3 pouvoirs	15 € pour les adhérents, 40 € pour les non adhérents - repas + accueil café - menu unique - inscriptions closes le 17 mars.
	Total bas de page	58	40	59	31	Coordonnées pour paiement en bas de page - Vous devez privilégier le virement
Dordogne						Covoiturage - observations

le Républicain

BUZET-SUR-BAÏSE

ASSOCIATION Quel est le rôle d'un commissaire enquêteur ?

La Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux-Aquitaine (CCEBA) a tenu récemment son assemblée générale à Buzet-sur-Baise. Cette association regroupe l'essentiel des commissaires enquêteurs du Lot-et-Garonne, de la Gironde et de la Dordogne, tous du ressort du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Sur les 3 départements, 109 commissaires enquêteurs sont recensés, dont 20 en Lot-et-Garonne, et 101 adhérent à la CCEBA. Au niveau national, les commissaires enquêteurs sont en majorité des hommes et plutôt retraités.

De plus en plus de femmes

Au sein de l'association, on constate une tendance à la féminisation avec 25 enquêtes, soit près d'1/4 des membres. Dans son rapport moral, le président rappelle les activités de l'année 2023. Au total, 130 enquêtes publiques ont été réalisées sur le territoire

concerné, sur désignation des commissaires enquêteurs par le Tribunal Administratif.

Ces enquêtes portaient sur des Schémas de Cohérence Territoriale, PLU et PLU intercommunaux, des projets de centrales photovoltaïques, des aménagements hydrauliques, des procédures d'expropriation, des plans de prévention de risques...

Les commissaires enquêteurs ont aussi été sollicités par les préfectures ou les collectivités locales pour près d'une centaine d'autres enquêtes relatives aux voiries, aux chemins ruraux et diverses autres procédures.

Des moments forts

L'enquête publique est un moment fort de la procédure de décision qui concerne un projet intéressant le public. Préalablement à la prise de décision, elle consiste à soumettre à l'avis de la population le dossier d'un projet, qu'il soit d'expropriation ou d'aménagement, d'équipement, d'ouvrage, de travaux ou

ur document d'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est chargé de conduire l'enquête publique, en s'assurant de la bonne information du public, en recueillant en toute impartialité ses observations sur le projet et en donnant son avis motivé à l'issue de cette phase de consultation.

Le commissaire enquêteur a un devoir de neutralité et applique un code de déontologie établi par ses pairs. Étant donné son indépendance que lui confère la réglementation et l'importance de son avis pour la suite du processus de décision, son rôle est essentiel.

Des évolutions

Les récentes évolutions législatives, notamment la Loi Industrie-Verte, ont ensuite été abordées. Celles-ci visent, parallèlement à l'accélération ces procédures, une meilleure concertation avec le public par l'organisation de 2 réunions publiques : une première dès la phase d'instruction des projets



Les membres du bureau de la CCEBA.

et une seconde avant la fin de l'enquête.

Ces évolutions impliquent la nécessaire adaptation des commissaires enquêteurs à leur mission.

Le Président a insisté sur la volonté de ces derniers de rester des relais au plus proche du public, en offrant une concertation et une participation citoyenne de proximité à l'occasion des projets soumis à enquête publique.

L'obligation de formation s'impose aux commissaires en-

quêteurs pour conduire leurs missions.

Comment devenir commissaire ?

Pour devenir commissaire enquêteur ou enquêtrice, il faut avoir une certaine disponibilité, le sens de l'intérêt général, posséder une capacité d'analyse et de synthèse, savoir écouter, communiquer et rédiger des rapports, ainsi que manifester un intérêt pour les préoccupations environnementales.

Concrètement, les personnes

intéressées doivent faire acte de candidature auprès de la préfecture de leur département de résidence principale, par l'envoi d'un CV accompagné d'une lettre de motivation. C'est ensuite, après audition du candidat par une commission présidée par le Président du Tribunal Administratif, que la commission se prononcera sur l'aptitude du candidat à exercer cette fonction. Des formations, en partenariat avec la DREAL, sont proposées et obligatoires.

• Martine Michelot

SUD OUEST Mercredi 3 avril 2024

BUZET-SUR-BAÏSE

En 2023, plus de 200 enquêtes publiques ont été menées



Jean-Louis Molinié, maire de la commune hôte, a salué les participants en préambule de leur assemblée. G.L.

L'enquête publique est un moment fort de la procédure de décision, concernant un projet intéressant la population. Elle consiste à le soumettre à l'avis de cette dernière. Le commissaire-enquêteur est chargé de la conduire. Il assure l'information au public, recueille, en toute impartialité, ses observations, et donne, en fin de consultation, son avis motivé sur le sujet. Il est indépendant, tant par rapport à l'administration, qu'au maître d'ouvrage. 109 commissaires, dont 25 femmes, sont regroupés au sein d'une association, représentant le Lot-et-Garonne, la Gironde et la Dordogne : la Compagnie des commissaires-enquêteurs de Bordeaux-Aquitaine (CCEBA). Parmi eux, 20 sont lot-et-garonnais.

Tribunal, préfecture...

Mardi 26 mars, dans la salle polyvalente de Buzet, 70 adhérents assistaient à leur assemblée générale, accueillis par le maire de la commune, Jean-Louis Molinié. Après les remerciements d'usage, le président, Christian Vignacq, a présenté le bilan moral et les activités de l'année écoulée.

Au total, 130 enquêtes ont été diligentées en 2023 par le tribunal administratif sur le territoire de la compagnie (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, projets de centrales photovoltaïques, aménagements hydrauliques, procédures d'expropriation, plans de prévention de risques...). Une centaine d'autres l'ont été par les préfectures ou les collectivités locales (voiries, chemins ruraux, procédures diverses).

Après l'acceptation du bilan moral et de son homologue financier, le président a fait part des évolutions législatives, imposant dorénavant deux réunions publiques, en début et en fin d'instruction. Et de rappeler à chacun l'obligation de formation régulière pour conduire leurs missions.

Georges Longueville

Le conseil d'administration issu de l'assemblée est composé de 15 membres.

Christian Vignacq est maintenu président. René Gambart (47), Christian Joussain (24) et Georgette Pejoux (33), sont vice-présidents ; Pierre Thierceault et Patrice Ader, trésorier et adjoint ; Daniel Alamargot, secrétaire.



Les commissaires enquêteurs de la CCEBA à Buzet-sur-Baïse/B.C.

Des commissaires bien sous tous rapports

Interfaces entre les citoyens et un projet lors d'une enquête publique, les commissaires enquêteurs sont présents sur tous les dossiers sensibles.

La discrète compagnie des commissaires enquêteurs est une vieille institution encore mal connue du grand public. Fondée par un décret pris en 1805 par Napoléon, elle est indépendante. Ses membres sont chargés de conduire les enquêtes publiques. Interfaces entre les porteurs de projet et les citoyens, ils sont impartiaux. À l'issue de la phase de consultation, ils livrent une conclusion motivée qui est accompagnée d'un avis personnel.

Désignés le plus souvent par le tribunal administratif, ils sont par exemple intervenus dans le dossier de la section « Agen Nord » de l'aménagement de la RN 21 avec le contournement d'Artigues. Ils s'étaient prononcés contre le projet GPSO de la LGV Toulouse-Bordeaux. « Cette enquête avait été énorme, se souvient Christian Vignacq. Ils étaient 21 dans la commission.

En leur âme et conscience, ils avaient rendu un rapport défavorable au projet GPSO dans l'état où il était présenté. Il y a toutefois eu une décision nationale avec un décret du 1er ministre qui a donné la déclaration d'utilité publique ».

« Nous avons un collègue qui a eu 3 000 observations »

Christian Vignacq est président de la compagnie des commissaires enquêteurs Bordeaux-Aquitaine (CCEBA) dont l'assemblée générale a eu lieu dernièrement à Buzet-sur-Baïse. L'association regroupe 109 commissaires du Lot-et-Garonne, de la Gironde et de la Dordogne.

Ils ont mené 130 enquêtes publiques en 2023 (pour des Schémas de Cohérence Territoriale, PLU et PLU intercommunaux, pour des projets de centrales photovoltaïques, pour des aménagements hydrauliques, pour des procédures d'expropriation, pour des plans de prévention de risques...).

Ils ont également été sollicités pour près d'une centaine d'autres enquêtes : voiries, chemins ruraux et diverses autres procédures, pour lesquelles les désignations sont faites par les préfectures, ou les collectivités locales. Cela demande toujours de la diplomatie. « Sur certaines enquêtes sensibles, il y a des oppositions qui se manifestent et qu'il faut gérer. Nous avons eu un collègue qui, sur une enquête, a eu 3 000 observations. Il y a des projets qui dérangent ».

« Des personnes de bonne volonté »

Ils sont 20 commissaires enquêteurs en Lot-et-Garonne. « Ce sont des personnes de bonnes volontés qui ont des disponibilités, explique Christian Vignacq. Ce sont souvent des retraités. Ils ont la culture de l'intérêt général. Ils donnent beaucoup de leur temps. Ils suivent des formations. Ils doivent être à l'écoute, conseiller et rédiger un rapport ».

Entre la désignation, la préparation de la procédure d'enquête, la réalisation du rapport, ils sont généralement mobilisés durant trois mois. « Ils peuvent difficilement partir en expédition dans le grand Nord durant cette période », sourit le président Vignacq.

Durant la réunion de Buzet, il a été abordé les récentes évolutions législatives (notamment la Loi Industrie Verte) qui visent, parallèlement à l'accélération des procédures, une meilleure concertation avec le public par l'organisation de deux réunions publiques : une première dès la phase d'instruction des projets et une seconde avant la fin de l'enquête.

Bertrand Chomeil